



Les droits des personnes analphabètes ou illettrées sous l'angle de la législation anti-discrimination. État des lieux et pistes d'action pour les associations



Lire et Écrire – 1^{er} et 6 février 2024

A. Lefrère – M. Josz – S. François

Qu'est-ce qu'Unia ?

Institution :



publique



interfédérale



indépendante



experte

Trois métiers



Traiter les signalements individuels

Dialogue si possible, une action en justice si nécessaire



Informier, sensibiliser, former & accompagner

Mieux vaut prévenir que guérir



Donner des avis et recommandations

Sur demande ou d'initiative

La discrimination, c'est quoi ?

Traiter différemment une personne ou un groupe dans une situation égale, sur pied d'un critère protégé sans que cela ne soit justifié...



La discrimination, au sens de la loi



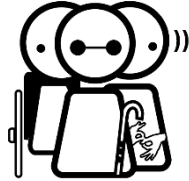
Compétent

Pas compétent



Critères 'raciaux'

- Prétendue race
- Couleur de peau
- Nationalité
- Ascendance
- **Origine nationale ou ethnique**



Handicap



Conviction philosophique ou religieuse



Fortune



Orientation sexuelle



Âge



État civil



État de santé



Caractéristique physique ou génétique



Sexe



Langue



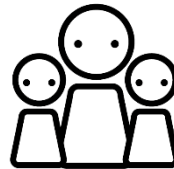
Conviction politique



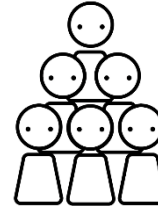
Conviction syndicale



Naissance



Composition de ménage



Origine et condition sociales

Et quel critère protège une personne
analphabète ou illettrée?

À votre avis ?

Focus sur certains critères

1. Fortune : impossibilité pour certaines personnes d'acheter un ordinateur, un smartphone ou de disposer d'une bonne connexion internet
2. Origine nationale : public ALPHA- FLE
3. Handicap
4. Origine et condition sociales

HANDICAP

Art. 1 Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées

- personnes qui présentent des **incapacités durables**
 - Physiques
 - Mentales
 - Intellectuelles
 - sensorielles

- dont l'**interaction avec diverses barrières** peut faire **obstacle** à leur pleine et effective **participation** à la société sur la base de **l'égalité** avec les autres

(en France, +/- 20 % des jeunes adultes en situation d'illettrisme présentent une dyslexie. Pour la plupart, non repérés durant leur scolarisation)

Equality



The assumption is that everyone benefits from the same supports. This is equal treatment.

Equity



Everyone gets the supports they need (this is the concept of "affirmative action"), thus producing equity.

Justice



All 3 can see the game without supports or accommodations because the cause(s) of the inequity was addressed. The systemic barrier has been removed.

Protection ++ du handicap

Art. 14 loi Antidiscrimination

*« Dans les matières qui relèvent du champ d'application de la présente loi, toute forme de discrimination est interdite. Au sens du présent titre, la **discrimination** s'entend de :*

- la discrimination directe;*
- la discrimination indirecte;*
- l'injonction de discriminer;*
- le harcèlement;*
- un refus de mettre en place des aménagements raisonnables en faveur d'une personne handicapée »*

« L'obligation de mettre en place des aménagements raisonnables incombe au prestataire de services »

ORIGINE SOCIALE

= l'appartenance à une classe sociale: origines familiales et réseau social

Exemple: (site de Lire et Écrire) « *près de 15 % des enfants quittent l'enseignement primaire sans le Certificat d'études de base (CEB). Les causes de ces échecs sont multiples. Elles sont le plus souvent liées à des ruptures familiale, scolaire, sociale, identitaire, culturelle. Elles sont également toujours liées à la relation difficile, voire antagoniste, entre une appartenance sociale et le « monde des savoirs scolaires », cela, dans le contexte d'un système scolaire particulièrement discriminant et inéquitable »*

CONDITION SOCIALE

= statut socio-économique + liste non exhaustive de situations: sans-abri, les demandeurs-ses d'emploi, les personnes qui ont un passé judiciaire ou qui sortent de la prostitution, les GDV...

..... → Personnes analphabètes ou illettrées

Attention : pas dans toutes les législations

La discrimination, au sens de la loi



Récapitulatif des domaines

1. Emploi
2. Enseignement
3. Logement
4. Internet
5. Biens et services (banques et assurances, bars, hôtels, transports, services publics...)
6. Police/Justice
7. Soins de santé
8. Loisirs
9. Média

→ Pas la sphère privée !

Quelle législation pour quel domaine?

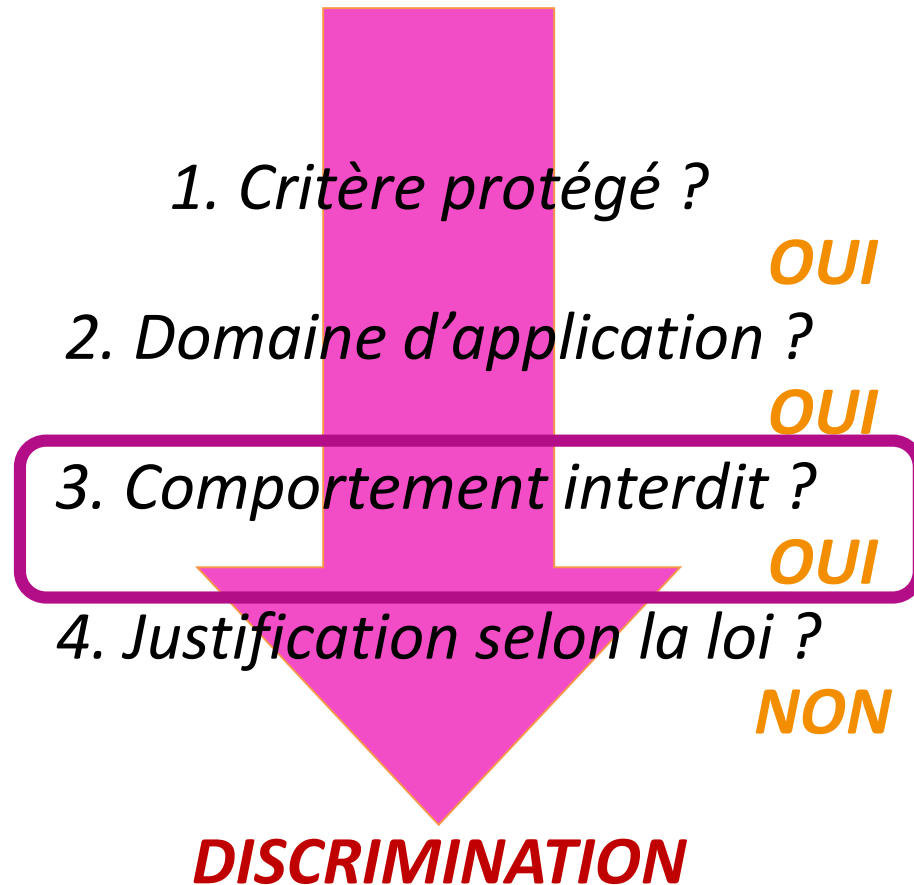
La législation antidiscrimination suit la compétence des domaines

→ Matières communautarisées ou régionalisées = compétence régionale ou communautaire

Exemples:

- Banques, assurances, horeca, santé: **fédéral**
- Services publics: **en fonction du niveau de pouvoir**
- Emploi: **fédéral**
- Enseignement: **communautaire**

La discrimination, au sens de la loi



Comportements interdits

1. Discrimination directe
2. Discrimination indirecte
3. Refus d'aménagements raisonnables
4. Harcèlement
5. Injonction à discriminer
6. Discrimination par association

« Entrez, Monsieur, je vous en prie. »



1. Discrimination directe
2. Discrimination indirecte
3. Injonction à discriminer
4. Refus d'aménagement raisonnable
5. Harcèlement

« Entrez, Monsieur, je vous en prie. »



1. Discrimination directe
2. Discrimination indirecte
3. Injonction à discriminer
4. Refus d'aménagement raisonnable
5. Harcèlement

Aménagement raisonnable



Personne handicapée traitée de façon égale alors qu'elle est dans une situation différente !

Refus d'aménagement raisonnable

= Refus de mettre en place des mesures appropriées, prises en fonction des besoins dans une situation concrète, pour permettre à une personne handicapée d'accéder, de participer et progresser dans les domaines pour lesquels cette loi est d'application.

= **Discrimination, SAUF SI** c'est une charge disproportionnée pour celui qui doit les adopter.

La charge sera considérée comme non disproportionnée si compensée de façon suffisante par des mesures existantes

Exemple d'AR : Stationnement scooter dans copropriété

<http://unia.be/fr/publications-et-statistiques/publications/les-amenagements-raisonnables-en-10-brochures>



Quels types d'aménagements?

1. Aménagements matériels



Rampe d'accès



Alerte lumineuse pour sourds et malentendants

2. Aménagements immatériels



information ou communication en langage simple



Adaptation d'un règlement

Christophe, refusé à un emploi pour cause de surpoids



1. Discrimination directe
2. Discrimination indirecte
3. Injonction à discriminer
4. Refus d'aménagement raisonnable
5. Harcèlement
6. Par association

Christophe, refusé à un emploi pour cause de surpoids



Discrimination directe

1. Discrimination directe
2. Discrimination indirecte
3. Injonction à discriminer
4. Refus d'aménagement raisonnable
5. Harcèlement
6. Par association

Distinction directe

Lorsque, sur base de l'un des critères protégés, une personne est traitée de manière différente qu'une autre personne dans une situation comparable



« Désolé, les chiens sont interdits dans notre établissement »



1. Discrimination directe
2. Discrimination indirecte
3. Injonction à discriminer
4. Refus d'aménagement raisonnable
5. Harcèlement
6. Par association

« Désolé, les chiens sont interdits dans notre établissement »



Discrimination indirecte

1. Discrimination directe
2. Discrimination indirecte
3. Injonction à discriminer
4. Refus d'aménagement raisonnable
5. Harcèlement
6. Par association

Distinction indirecte

La situation qui se produit lorsqu'une disposition, un critère ou une pratique apparemment neutre est susceptible d'entraîner, par rapport à d'autres personnes, un désavantage particulier pour des personnes caractérisées par l'un des critères protégés



Miguel vient d'Amérique du Sud



1. Discrimination directe
2. Discrimination indirecte
3. Injonction à discriminer
4. Refus d'aménagement raisonnable
5. Harcèlement
6. Par association

Miguel vient d'Amérique du Sud



Harcèlement

1. Discrimination directe
2. Discrimination indirecte
3. Injonction à discriminer
4. Refus d'aménagement raisonnable
5. Harcèlement
6. Par association

Harcèlement

Définition (loi 2007)

Comportement indésirable qui est lié à l'un des critères protégés, et qui a pour objet ou pour effet de porter atteinte à la dignité de la personne et de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant.

Voir également la définition dans la loi sur le bien-être au travail.



Des instructions avant l'entretien d'embauche

An illustration of a job interview. A man in a dark suit and glasses stands and speaks to a man in a dark suit and blue tie who is sitting at a table with his hands clasped in a nervous or stressed gesture. A woman with blonde hair and purple glasses sits to the left of the man at the table. On the table are a smartphone, a red pen, and a large sheet of paper with a grid. A speech bubble from the standing man contains the text: "Vous me prenez quelqu'un « comme nous »".

Vous me prenez quelqu'un
« comme nous »

1. Discrimination directe
2. Discrimination indirecte
3. Injonction à discriminer
4. Refus d'aménagement raisonnable
5. Harcèlement

Des instructions avant l'entretien d'embauche

Vous me prenez quelqu'un
« comme nous »

Injonction à discriminer

1. Discrimination directe
2. Discrimination indirecte
3. Injonction à discriminer
4. Refus d'aménagement raisonnable
5. Harcèlement

Injonction de discriminer

= Tout comportement consistant à enjoindre quiconque de pratiquer une discrimination, sur base de l'un des critères protégés, à l'encontre d'une personne, d'un groupe, d'une communauté ou de l'un de leurs membres.

- ❖ Par le propriétaire à l'agence immobilière.
 - **Responsabilité particulière de l'agent en tant que professionnel**
→ fonction d'exemple
(cfr. Corr. Anvers, 23 juin 2010)
 - **Ok si l'agent démontre qu'il a rempli son rôle**
- ❖ Par le propriétaire au locataire sortant
- ❖ Par un locataire au propriétaire



Licenciée en raison de son enfant handicapé

Vous n'aurez plus le temps de travailler correctement



1. Discrimination directe
2. Discrimination indirecte
3. Injonction à discriminer
4. Refus d'aménagement raisonnable
5. Harcèlement
6. Par association

Licenciée en raison de son enfant handicapé

Vo... le temps
ent

Discrimination par association

1. Discrimination directe
2. Discrimination indirecte
3. Injonction à discriminer
4. Refus d'aménagement raisonnable
5. Harcèlement
6. Par association

Discrimination par association

< CJUE - emploi

« Lorsqu'une personne est traitée différemment en raison du lien qu'elle possède avec une autre personne caractérisée par l'un des critères protégés »

Exemples: refus de location en raison de l'âge ou du handicap de l'enfant

Discrimination multiple

Une personne est discriminée en raison de plusieurs facteurs (multiple) ou en raison d'un cumul de plusieurs facteurs (intersectionnelle)

Ex. Discriminée parce que c'est une femme et parce qu'elle est noire, ou alors une femme de moins de trente ans.

Ex. Discriminée parce que c'est une femme noire ou la femme voilée. Elle ne serait pas discriminée si elle n'était qu'une femme ou un homme musulman, elle l'est par l'addition des deux critères

La discrimination, au sens de la loi



Justification selon la législation

justification objective et raisonnable

But légitime

Mesures adaptées et nécessaires

⇒ **Test de proportionnalité**

« cette balance de proportionnalité devra tenir compte de l'impact particulièrement grave, notamment au niveau de l'autonomie, d'un public largement défavorisé »

Justification – clause de sauvegarde

Une discrimination prévue dans une loi, un décret, une ordonnance n'est pas considérée comme une discrimination

MAIS

les textes légaux doivent être conformes

- à la Constitution: par exemple
 - l'art.22ter de la Constitution qui consacre le droit à la pleine inclusion et aux aménagements raisonnables des personnes en situation de handicap
 - les articles 10 et 11 qui interdisent la discrimination de manière générale)
- aux textes internationaux: par exemple
 - la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées que la Belgique a ratifiée
 - les directives européennes
 - la Charte des droits fondamentaux)

Vulnérabilité et approche intersectionnelle

Situations multidimensionnelles - Intersectionnalité met en place une **approche contextuelle**

→ élargit le focus : la situation individuelle analysée au regard du contexte plus général (historique, social politique ou d'une pratique systémique)

→ Met en lumière la vulnérabilité de certains groupes qui doit être prise en compte dans le traitement d'une personne appartenant à ces groupes, voire d'entraîner des mesures d'actions positives vis-à-vis des personnes faisant partie de ces groupes.

La discrimination, au sens de la loi

1. Critère protégé ?

OUI

2. Domaine d'application ?

OUI

3. Comportement interdit ?

OUI

4. Justification selon la loi ?

NON

DISCRIMINATION

La fracture numérique ? C'est quoi ?

3 niveaux

- l'accès au matériel et à l'Internet
- la maîtrise des compétences liées au numérique
- l'accès aux services digitalisés (administration, services bancaires, santé...)

Combien de signalements ?

+/- 200 signalements

Pourquoi si peu?

1. Identification de la situation // fracture numérique
2. Identification de la situation // discrimination
3. Connaissance/accès à Unia?

Quels types de signalements ?

- Une personne en situation de handicap - disparition des phone bankings
- Banques: disparition des guichets/extraits de banque papier
- Prise/annulation de RDV chez certains médecins/hôpitaux ne se fait plus que par mail,
- Certains magasins refusent le paiement en argent liquide
- Disparition des guichets de gare et surcoût si achat dans le train

Signalements... suite

- Les réductions de prix ou les garanties sur des appareils ou services ne sont envisageables que si le bien est acheté en ligne
- services publics (ex : fiscalité, pensions, Autorité de Protection des Données...) accessibles par email ou via une permanence physique (pour autant qu'elle soit prévue, ce qui n'est pas toujours le cas), plus par téléphone;
- RDV auprès d'un assistant social d'un CPAS ne peut plus se faire que par email
- Un enfant n'ayant pas accès à internet à la maison se voit obligé de réaliser ses devoirs à l'école, pendant les récréations et les cours de musique étant donné que les professeurs refusent d'imprimer la matière à voir à la maison

Accès/connaissance d'Unia

Unia touche difficilement certains publics en situation de vulnérabilité et souhaiterait développer son offre de service et son accessibilité (prise en charge par le groupe de travail « Soutien psychosocial »)

Souhait:

- Lire et Écrire sensibilise Unia concernant les besoins des personnes analphabètes/illettrés (manque de connaissance d'Unia)
- Accessibilité: Définir ensemble la manière de procéder afin que les personnes analphabètes/illettrées puissent solliciter Unia et déposer un signalement

Action positive?

« Il est indispensable de prendre en compte de façon prioritaire les situations de vulnérabilité vécues par certaines personnes/certains groupes de personnes dans les stratégies de digitalisation des services au sens large. Ces situations de vulnérabilité requièrent une attention particulière de la part des autorités publiques. Il s'agit d'atténuer l'impact des mesures prises pour ces publics et d'envisager une transition vers des systèmes non créateurs de vulnérabilités »

A côté de la discrimination – droits humains

- **Accessibilité des services d'intérêt général**

Cadre européen: accès garanti à ces services publics ou privés

- **Accessibilité des personnes en situation de handicap**

Convention ONU

- **Accessibilité des personnes en situation de pauvreté**

Inscription du droit à internet comme droit fondamental? (Service de lutte contre la pauvreté)

- **Droit à la vie privée**

Déclaration univ. Des droits de l'Homme/Pacte intern. Relatif aux droits civils et politiques

Recommandations d'Unia

- Améliorer le cadre légal en procédant à l'uniformisation des législations antidiscrimination belges et insérer le critère de la « condition sociale » dans ces législations.
- Garantir légalement, sans surcoût, les différentes modalités d'accès aux services publics et privés et, de manière plus large, à l'ensemble des services d'intérêts généraux pour qu'aucune démarche ne soit exclusivement numérique.
- Refuser le tout numérique
- Améliorer l'accessibilité du numérique
- Favoriser le soutien et le dialogue sur les difficultés
- Tenir compte de la réalité des groupes vulnérables

Et après ?

« Il est donc envisageable pour Unia d'agir en justice, au contentieux subjectif (dans une situation individuelle) ou au contentieux objectif (Conseil d'État ou Cour Constitutionnelle) pour autant que les arguments juridiques soient suffisants par rapport à la situation/pratique/règlementation/législation en cause »

Piste ? Comité européen des droits sociaux ?

Procédure de réclamation collective

La procédure de réclamations collectives est un système de protection des droits humains pour les droits sociaux et économiques qui complète la protection juridique prévue par la Convention européenne des droits humains pour les droits civils et politiques

Comment ? Fédération internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH)

→ La procédure de réclamations collectives a renforcé le rôle des partenaires sociaux et des organisations non gouvernementales en leur permettant s'adresser directement au CEDS

→ Les réclamations peuvent être déposées sans que les voies de recours internes soient épuisées et sans que l'organisation soit nécessairement victime de la violation contestée

→ En raison de leur caractère collectif, les réclamations doivent soulever des questions d'ordre général concernant la non-conformité du droit ou de la pratique d'un État avec une ou plusieurs dispositions de la Charte

→ L'objectif poursuivi par cette procédure était d'accroître l'efficacité, la rapidité et l'impact de la mise en œuvre de la Charte

Pour aller plus loin

Mise en place de collaborations entre Unia et secteur
(Ex. Lire et Écrire)

Exemples d'aspects dans les collaborations:

1. Traitement des signalements/situations
2. Organisations de séances d'informations/sensibilisation
3. Échanges d'avis concernant les études, recherches et rapports
4. Si jamais procédures
5. Concertations régulières

Signalements

1. Ok anonymat (confiance partenaires)
2. Comment faire? Travailleur social/victime/ensemble?
→ Choix
3. Signalement structurel ex. nationalité

Exemples de signalements

1. Licenciement abusif – analphabétisme - prescrit
2. Fracture numérique: enseignement
 1. Inscription
 2. Allocations d'études

Code de nationalité – CC 23.03.2023

Objectif légitime: un certain degré d'intégration

Mais analphabétisme *peut trouver son origine dans une diversité de facteurs et de circonstances (...) souvent liés au développement insuffisant du langage au cours de l'enfance, entraînant des lacunes en matière de compétences et de notions linguistiques de base qu'il est dans certains cas très difficile voire impossible à rattraper à un âge plus avancé*

→ *ces lacunes peuvent entraîner une incapacité d'acquérir le niveau de connaissance linguistique écrite exigé, ce qui produit des effets disproportionnés au regard de l'objectif d'intégration*

Le législateur doit modifier la législation: en prévoyant la possibilité pour l'étranger qui fait une déclaration de nationalité de démontrer qu'en raison de son analphabétisme, il n'est pas en mesure d'acquérir les aptitudes écrites en question, en dépit du fait que, compte tenu de l'offre des formations existante, il a fourni des efforts raisonnables pour y parvenir (nous soulignons) » (§B.11.2) et ajoute que, dans l'intervalle, ce sont les juges qui devront remédier à l'inconstitutionnalité « en déterminant dans les litiges au fond, le cas échéant avec l'aide d'un expert, si les étrangers concernés sont en mesure ou non d'atteindre le niveau A2 dans son ensemble

Projet de loi en cours



Centre interfédéral
pour l'égalité des chances

Signalement?

- Formulaire de contact sur www.unia.be
- En direct : par téléphone au numéro gratuit **0800 12 800** ou au **+32 (0)2 212 30 00**. Unia est accessible **du lundi au vendredi de 8h30 à 16h**.

Questions?

Contenu: anais.lefrere@unia.be

Politique: sebastien.francois@unia.be

Sensibilisation: michael.josz@unia.be